

Énoncé de réaction - Cicadelle à queue rouge, population des plaines des Grands Lacs

le 13 janvier, 2019

Nom commun : Cicadelle à queue rouge, population des plaines des Grands Lacs

Nom scientifique : *Aflexia rubranura*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le 2018-10-15, le ministre de l'Environnement a reçu le rapport de situation sur la Cicadelle à queue rouge, population des plaines des Grands Lacs désignant l'espèce comme étant préoccupante. Dans un délai de 24 mois suivant cette date, le ministre cherchera à obtenir une décision du gouverneur en conseil sur l'opportunité de modifier la liste pour cette espèce. Un résumé des consultations et une analyse des raisons pour lesquelles le règlement est approprié seront fournis. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement Ontario, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non la Cicadelle à queue rouge, population des plaines des Grands Lacs à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce préoccupante.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Il s'agit d'une espèce qui ne vole pas, avec une capacité de dispersion limitée. Elle est restreinte aux habitats restants d'alvar dans les prairies et les savanes de l'île Manitoulin et des îles adjacentes, en Ontario. La seule plante hôte connue de l'espèce, le sporobole à glumes inégales, a une vaste aire de répartition, mais elle est également rare. L'espèce se trouve dans un petit nombre de sites menacés par les activités continues d'extraction d'agrégats, les incendies et la suppression des incendies, le pâturage du bétail et les utilisations récréatives.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Ontario